



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 11 mars 2022

DEPLACEMENT AU CENTRE PENITENTIAIRE D'AIX-LUYNES II : ERIC DUPOND-MORETTI ET ROSELYNE BACHELOT SE RENDRONT A AIX-EN-PROVENCE (13), LUNDI 14 MARS 2022

Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Roselyne Bachelot, ministre de la Culture se rendront au Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes II afin de signer le nouveau protocole culture/justice et lancer le projet « Goncourt des détenus ».

Lundi 14 mars 2022 à 10h00

Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes II
70 route des Châteaux du Mont Robert
CS 20600
13290 Aix-en-Provence

- 10h00** Arrivée au Centre pénitentiaire
Toute presse accréditée
- 10h10** Mots de présentation par le chef d'établissement – directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation – directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse en salle d'activités
Toute presse accréditée
- 10h20** Echanges des ministres avec 5 personnes détenues
Présentation des actions culturelles menées au CP d'Aix
Présentation des actions menées par l'agence régionale du livre
Toute presse accréditée
- 11h05** Discours des ministres
Toute presse accréditée
- 11h20** Mot du SG de l'académie Goncourt
Toute presse accréditée
- 11h25** Signature du 4^{ème} protocole culture/justice
Toute presse accréditée
- 11h35** Micro tendu à la bibliothèque
Toute presse accréditée

Droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse : l'anonymat complet (physique, patronymique, factuel...) de tous les mineurs doit être respecté. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser des informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes

Contacts presse

Cabinet d'Éric DUPOND-MORETTI
01 44 77 63 15 – secretrait-presse.cab@justice.gouv.fr

Cabinet de Roselyne BACHELOT
01 44 15 83 31 – service-presse@culture.gouv.fr

éducatives auront pris soin de faire signer.

Droit à l'image des détenus majeurs pris en charge par l'Administration pénitentiaire : l'anonymat complet (physique, patronymique, factuel...) doit être respecté.

En raison du nombre de places limité dû à la crise sanitaire, veuillez-vous accréditer auprès du service de presse de la préfecture des Bouches-du-Rhône :
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

**Il est demandé aux journalistes de communiquer leur date de naissance,
leur n° de CNI/pièce d'identité et leur numéro de téléphone**

En fonction de l'affluence, un pool pourrait être constitué, vous en serez avisés.